

vente du bois sur pied; effectue d'autres travaux concernant la photogrammétrie et la cartographie forestières; établit et surveille les plans des zones de récréation; réglemente les travaux géophysiques dans les forêts et assure des services techniques et de cartographie au Service forestier et au public.

La Direction de la formation du personnel forestier rédige les manuels d'apprentissage et dirige les programmes de formation à l'intention du personnel du ministère ainsi que d'autres qui s'occupent de la lutte contre les incendies, de l'aménagement, de la protection et de la conservation des forêts. Elle fournit aussi les installations et l'enseignement aux élèves de deuxième année du cours de technologie forestière du *Northern Alberta Institute of Technology*. La Direction est chargée d'organiser et de surveiller l'activité des Clubs de jeunes gardes forestiers.

La Réserve forestière des Rocheuses comprend une forêt régionale et une partie de deux autres. L'administration de la Réserve incombe au Service forestier de l'Alberta, bien que le Directeur soit tenu de prendre ses décisions en conformité du règlement de bonne gestion des ressources hydrauliques, établi par la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales composée d'un représentant de l'administration fédérale et de deux représentants de l'administration provinciale. La Réserve comprend une partie du cours supérieur du réseau fluvial des Prairies. Les recherches d'ordre général sont effectuées par le ministère fédéral des Forêts et du Développement rural qui dirige la station d'expérimentation de Kananaskis.

Colombie-Britannique.—D'après l'inventaire de 1958, la Colombie-Britannique compte 208,411 milles carrés de forêts productives, en plus de 59,227 milles carrés de terrain boisé non productif. L'aire productive totalise 95,739 milles carrés de jeunes peuplements, 84,275 milles carrés de bois de taille exploitable (251 milliards de pieds cubes); 28,397 milles carrés de forêts non classées, y compris les brûlis, chablis ou ventis non reboisés.



De la production annuelle de bois au Canada, qui a atteint le sommet de 10 milliards de pieds mesure de planche en 1965, la Colombie-Britannique contribue environ 68 p. 100 du total et 72 p. 100 des bois tendres. Bien que l'économie canadienne utilise environ 96 p. 100 des bois durs, près de deux tiers des bois tendres sont exportés et constituent une des principales exportations du pays.